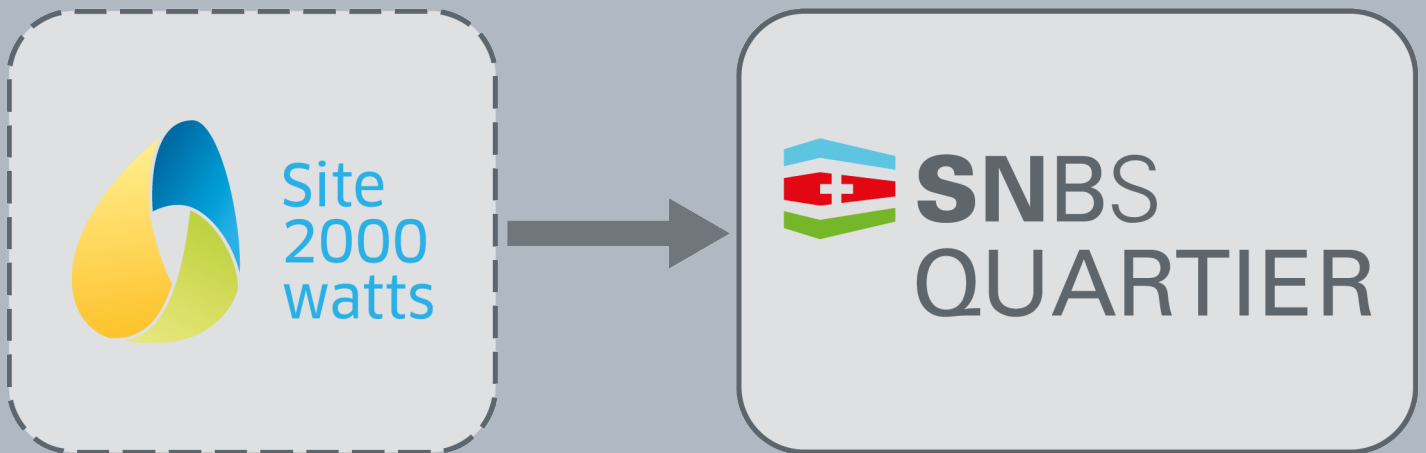


Guide pratique

SNBS-QUARTIER

SOLUTION DE REMPLACEMENT DU LABEL SITE 2000 WATTS



CONTENU

1.	Contexte et but	3
2.	Critères équivalents	3
2.1	Nouveaux critères SNBS-Quartier	3
2.2	Quartiers sans certification valable	3
2.3	Réglementation de la certification	4
2.4	Sites en développement, en transformation ou en exploitation	4
2.5	Explication des critères pour la construction et l'exploitation	10
3.	Procédure pour les sites en exploitation	11
3.1	Procédure pour les Sites 2000 watts en exploitation recertifiés	12
3.2	Exigences du label Site 2000 watts non disponibles pour SNBS-Quartier	12

Version du SNBS

Le présent guide se réfère à la version 23 du SNBS-Quartier.

Auteurs

Barbara Pataki, Durable Planung und Beratung GmbH
Andreas Pfeiffer, brain4sustain GmbH
Martin Kärcher, Secrétariat technique SNBS-Bâtiment

Éditeur

Réseau Construction durable Suisse NNBS
Fraumünsterstrasse 17, case postale, 8024 Zurich
www.nnbs.ch

Juin 2023

1. Contexte et but

Les sites disposant du label Site 2000 watts et visant une certification de remplacement, quelle que soit sa forme (développement, transformation, exploitation), peuvent bénéficier d'un certificat-passerelle vers le label SNBS-Quartier, version 23. Cette étape fait l'objet d'une démarche simplifiée. Pour la procédure de certification ultérieure (certification définitive ou renouvellement), la description des critères du SNBS-Quartier version 23 sera contraignante et certaines exigences minimales s'appliqueront aux documents spécifiques au SNBS-Quartier. La suite de ce document traite uniquement du SNBS-Quartier.

La continuité de la certification des sites est principalement pertinente quand l'obligation correspondante a été inscrite dans leur plan d'affectation spéciale ou d'aménagement.

Les Sites 2000 watts certifiés peuvent revendiquer divers critères ou grandeurs mesurées relevant de la certification SNBS-Quartier sans devoir fournir de justificatif spécifique. Le fait que la dernière certification Site 2000 watts ait été obtenue avec la forme «développement», «transformation» ou «exploitation» n'a pas d'importance. Les sites disposant de la certification «exploitation» doivent avoir obtenu au moins une certification «développement» pour pouvoir bénéficier du certificat-passerelle. Sinon, il faut préparer les documents manquants à fournir selon les critères SNBS-Quartier pour pouvoir solliciter la certification.

Pour les sites terminés à 75% au moins ou qui disposent déjà d'une certification de forme «exploitation», il est possible de solliciter la certification définitive sans certification préliminaire ni étapes intermédiaires. Le renouvellement de la certification au bout de cinq ans a lieu conformément à la réglementation relative au SNBS-Quartier.

2. Critères équivalents

Le tableau 1 énumère les critères jugés équivalents entre les deux labels, ainsi que les règles de conversion entre le degré de réalisation des Sites 2000 watts et le système de points SNBS-Quartier (cases vertes). L'outil de gestion du label Site 2000 watts (version de décembre 2021) sert de base. Si la dernière certification a été réalisée à l'aide d'une version antérieure de l'outil de gestion, les critères doivent être transposés par analogie après consultation de l'organisme de certification. Dans certains cas, il se peut que les justificatifs utilisés pour le label Site 2000 watts n'aient pas d'équivalent exact. Ils peuvent toutefois être repris et évalués selon les exigences du label SNBS-Quartier (cases jaunes). Pour une minorité de critères absents du label Site 2000 watts, il faut joindre des justificatifs supplémentaires conformément aux règles du label SNBS-Quartier (cases rouges). Certaines exigences ne peuvent être appliquées que dans la première phase. Le tableau présente les cas dans lesquels elles ne s'appliquent pas (N/A).

Pour chaque critère, il est possible d'obtenir une note plus élevée à l'aide de la justification spécifique au label SNBS.

2.1. Nouveaux critères SNBS-Quartier

Les critères et les grandeurs mesurées qui n'étaient pas pris en compte pour la certification Site 2000 watts doivent impérativement être justifiés dans le cadre du label SNBS-Quartier. L'obligation de fournir des justificatifs dépend cependant de la phase dans laquelle se trouvent le quartier et les sites de construction individuels. Les dispositions en la matière se trouvent au chapitre 2.4.

2.2. Quartiers sans certification valable

Si une partie ou la totalité des justificatifs a été fournie mais que les règles du label Site 2000 watts n'ont pas permis au projet d'obtenir la certification correspondante, une procédure de certification ordinaire est menée conformément aux règles du label SNBS-Quartier.

2.3. Réglementation de la certification

Un site est éligible à la certification SNBS-Quartier si sa note totale atteint 5,0 et qu'il n'a pas reçu plus de deux notes insuffisantes (<4,0). Deux notes insuffisantes ne doivent pas avoir été obtenues dans un même domaine. Si ces conditions ne peuvent pas être remplies au moment de solliciter le certificat-passerelle, il faut contacter l'organisme de certification pour convenir de la suite de la procédure. Il importe de clarifier les points suivants:

- Des efforts raisonnables permettraient-ils d'améliorer les notes insuffisantes?
- Quelle forme le site a-t-il obtenue lors de la certification Site 2000 watts et dans quelle phase se trouvent les sites de construction individuels?
- La documentation de projet permet-elle de prouver que le site est de haute qualité en matière de durabilité aux niveaux social, économique et environnemental?

Dans ce cas précis, il appartient à l'organisme de certification de juger si la certification SNBS-Quartier peut être délivrée et, le cas échéant, selon quelle procédure. Certains sites donnés peuvent bénéficier d'une dérogation pour la passerelle.

S'il n'en est pas convenu autrement, dès l'obtention du certificat-passerelle, les exigences issues du catalogue des critères SNBS-Quartier s'appliquent (y compris justification et visite du site avec la personne chargée de l'évaluation) pour la suite du traitement et pour les étapes de certification restantes concernant la certification définitive et/ou le renouvellement.

Dans le cas de la certification SNBS-Quartier «développement» (certification préliminaire), il doit impérativement exister un concept d'utilisation, qui sert de base au concept de gestion. On ne peut solliciter une certification définitive ou un renouvellement que s'il existe un concept de gestion spécifique au projet.

2.4. Sites en développement, en transformation ou en exploitation

La notation SNBS-Quartier pour le certificat-passerelle des Sites 2000 watts est fixée ci-après.

Explication de l'échelle de couleurs

Vert	Évaluation et notation automatiques de la mesure
Jaune	Pas de notation automatique
Rouge	Pas de concordance avec le SNBS, la grandeur de mesure doit être vérifiée selon le SNBS
Orange	La justification de l'évaluation dépend de la phase et peut être supprimée.
Blau	Ces critères sont décrits dans le chapitre séparé 2.5.

CP: certification préliminaire / CD: certification définitive / R: renouvellement

30 critères SNBS-Quartier		80 grandeurs mesurées SNBS-Quartier	Interface Site 2000 watts	Évaluation	Procédure de justification		
111	Objectifs et cahiers des charges	1. Convention d'objectifs	1.2.1 Principes directeurs et cahier des charges ou manuel de gestion pour l'organisation et l'élaboration du contrat	1,0 point dès 25% 2,0 points entre 26 - 49% 3,0 points dès 50%	CP		
		2. Cahiers des charges	1.2.3 Transfert du caractère contraignant	2,0 points entre 30 - 54% 3,0 points dès 55%	CP		
112	Urbanisme et architecture	1. Urbanisme, habitat et espaces libres	3.1.1 Concept de développement urbanistique 3.1.2 Procédure de sélection d'un projet (urbanisme)	Critère 3.1 urbanisme: 1,0 point < 15% 2,0 points 15 - 34% 3,0 points 35 - 49% 4,0 points 50-64% 5,0 points 65 - 84% 6,0 points dès 85%	CP	CD	
		4. Matériau, construction, couleur	5.2.1 Procédure de sélection d'un projet (bâtiment/site de construction)		CP	CD	
		5. Valeur culturelle et architecturale, impression générale	3.1.1 Concept de développement urbanistique		CP	CD	
113	Gouvernance et participation	1. Organisme responsable du site et modèle d'exploitation	1.1.1 Structure de l'organisme responsable du site, organisation	0,0 point < 30% 1,0 point entre 30 - 54% 2,0 points dès 55%	CP	CD	R
		2. Accès aux informations	1.4.1 Procédure d'assurance qualité 2.1.2 Dialogue et échange 2.1.3 Participation des parties prenantes	Critère 2.1 participation 0,0 point < 25% 1,0 point entre 25 - 34% 2,0 points 35 - 54% 3,0 points 55 - 74% 4,0 points dès 75%	CP	CD	
		3. Dialogue avec des tiers			CP	CD	
		4. Participation des utilisateurs			CP	CD	
114	Développement du site	1. Plan d'affectation spécial	3.1.1 Concept de développement urbanistique (aspect 1)	0,5 point < 50% 1,0 point 50% 2,0 points 100%	CP	CD	
		2. Trajectoire de transformation	3.1.1 Concept de développement urbanistique (aspect 2)	0,0 point < 30% 1,0 point 30 - 49% 2,0 points 50 - 75% 3,0 points 100%	CP	CD	R
		3. Utilisations intermédiaires, traitement des bâtiments existants	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	N/A, 1,0 point	CP	CD	R
121	Accessibilité et offre dans le quartier	1. Classe de qualité des dessertes par les transports publics	6.3.1 Offre de transports publics (aspect 1)	Évaluation selon les critères SNBS-quartier, les justificatifs peuvent être repris	CP	CD	
		2. Distance à pied de la centralité la plus proche	3.4.1 Offres pour les besoins quotidiens	5,0 points dès 33%, sinon évaluation d'après les critères SNBS-Quartier, les justificatifs peuvent être repris	CP	CD	
		3. Distance à pied de l'offre de restauration la plus proche			CP	CD	
		4. Distance à pied de l'offre de loisir ou de l'espace libre le plus proche			CP	CD	
		5. Distance à pied de l'infrastructure sociale la plus proche			CP	CD	

30 critères SNBS-Quartier		80 grandeurs mesurées SNBS-Quartier	Interface Site 2000 watts	Évaluation	Procédure de justification		
		6. Nouvelles offres dans le quartier			CP	CD	
122	Accès et desserte du quartier	1. Desserte de base motorisée	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP	CD	
		2. Desserte piétonne	6.2.2 Couverture du réseau de voies piétonnes et cyclables, aspect 1	0,0 point < 30% 1,0 point 30 - 59% 2,0 points dès 60%	CP	CD	
		3. Desserte cyclable	6.2.2 Couverture du réseau de voies piétonnes et cyclables, aspect 2	0,0 point < 30% 1,0 point 30 - 59% 2,0 points dès 60%	CP	CD	
131	Espaces d'interaction sociale	1. Lieux de convivialité dans l'espace libre	3.3.2 Espaces extérieurs avec haute qualité de séjour	0,0 point < 30% 1,5 point dès 30%	CP	CD	R
		2. Lieux de convivialité dans le bâtiment	3.3.1 Espaces intérieurs communs	0,0 point < 30% 1,5 point dès 30%	CP	CD	R
		3. Espaces intermédiaires	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP	CD	R
		4. Cohérence entre lieu, programme, aménagement et exploitation	2.1.3 Participation des parties prenantes et disponibilité de diverses interfaces thématiques	Sans justificatif, 1,5 point	CP	CD	R
143	Microclimat	1. Offre d'espaces verts perméables en extérieur	3.1.3 Climat urbain Mesures de limitation du réchauffement et d'encouragement de l'évaporation	Critère 3.1.3 climat urbain 0,0 point < 15% 1,2 point 15 - 34% 2,4 points 35 - 49% 3,6 points 50 - 64% 4,8 points 65 - 84% 6,0 points dès 85%	CP	CD	
		2. Ombrage des espaces extérieurs			CP	CD	
		3. Degré de réflexion des surfaces			CP	CD	
		4. Végétalisation du toit et des façades			CP	CD	
		5. Aération du quartier			CP	CD	
211	Coûts du cycle de vie	1. Prise en compte globale	5.1.1 Coûts du cycle de vie, coûts de gestion	Critère 5.1.1 0,0 point < 35% 3,0 points 35 - 49% 4,0 points 50 - 64% 6,0 points dès 65%	CP	CD	
212	Gestion	1. Concept de gestion générale du quartier	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier, concept d'utilisation (CP) ou de gestion (CD) obligatoire	CP	CD	R
213	Réutilisation et séparation des systèmes	1. Réutilisation de groupes d'éléments de construction	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Dès la phase 32, N/A, dans ce cas, la note de 5,0 est automatiquement attribuée, si le quartier comporte des sites de construction dans des phases antérieures: évaluation selon les critères SNBS-Quartier	CP	CD	
		2. Cadastre des matériaux (cartographie numérique de tous les matériaux de construction présents dans le quartier)	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts		CP	CD	

CP: certification préliminaire / CD: certification définitive / R: renouvellement

30 critères SNBS-Quartier		80 grandeurs mesurées SNBS-Quartier	Interface Site 2000 watts	Évaluation	Procédure de justification		
221	Dangers naturels	1. Risque lié aux dangers naturels (qualité de l'emplacement)	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP	CD	
		2. Qualité du bâtiment en matière de protection contre les dangers naturels	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP	CD	
222	Caractère abordable des surfaces utilisables	1. Construction peu coûteuse	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	N/A, 2,0 points sont attribués automatiquement.	CP	CD	
		2. Utilisation efficace des surfaces	5.4.1 Pilotage des surfaces par personne (aspect 1)	Évaluation selon les critères SNBS-quartier, les justificatifs peuvent être repris	CP	CD	
223	Adaptabilité	1. Flexibilité et variabilité d'affectation	5.4.1 Pilotage des surfaces par personne (aspect 2)	4,0 points < 50% 5,0 points dès 50% 6,0 points 100%	CP	CD	
231	Création de valeur régionale	1. Part de contrats attribués dans la région sur le volume des investissements	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Critère N/A si phase 4 terminée, critère non pris en compte. Pour les quartiers se trouvant dans une phase antérieure, évaluation selon les critères SNBS-Quartier.			CD
241	Connectivité	1. Concept global de mise en réseau	2.2 Informations et offres à destination des utilisateurs	3,0 points < 50% 4,0 points dès 50 - 59% 5,0 points dès 60% 6,0 points possibles uniquement avec justificatif SNBS-Quartier	CP	CD	R
311	Émissions de gaz à effet de serre de la construction	1. Émissions de gaz à effet de serre de la construction [kg CO ₂ /m ² a]	Justificatif quantitatif	Décrit au chapitre 2.5	CP	CD	
		2. Valeur résiduelle des bâtiments à démanteler	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts		CP	CD	
312	Émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation	2. Émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation [kg/m ² a]	Justificatif quantitatif	Décrit au chapitre 2.5	CP	CD	
313	Émissions de gaz à effet de serre de la mobilité	3. Émissions de gaz à effet de serre de la mobilité [kg/m ² a]	Justificatif quantitatif	Évaluation selon les critères SNBS-quartier, les justificatifs peuvent être repris.	CP	CD	
321	Besoins énergétiques de la construction	1. Énergie primaire non renouvelable de la construction [kWh/m ² a]	Justificatif quantitatif	Décrit au chapitre 2.5	CP	CD	
		2. Valeur résiduelle des bâtiments à démanteler	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts		CP	CD	
322	Besoins énergétiques de l'exploitation	1. Besoin énergétique total de l'exploitation	4.1 Énergie (énergie et chaleur produites sur place)	Décrit au chapitre 2.5	CP	CD	R

CP: certification préliminaire / CD: certification définitive / R: renouvellement

30 critères SNBS-Quartier		80 grandeurs mesurées SNBS-Quartier	Interface Site 2000 watts	Évaluation	Procédure de justification		
		2. Produit électrique	4.1 Énergie (électricité produite sur place)	Décrit au chapitre 2.5	CP	CD	R
324	Concept énergétique	1. Concept énergétique (synergies du quartier)	4.1.2 Énergie finale renouvelable	1,0 point entre 30 - 59% 2,0 points dès 60%	CP	CD	
		2. Utilisation de l'énergie solaire	4.1.1 Énergie finale produite localement ou sur place (chaleur et électricité)	1 point entre 30 - 59% 2 points dès 60%	CP	CD	
		3. Concept de mesure d'énergie	1.3.1 Système de monitoring de la consommation d'énergie par l'exploitation	1 point pour 50 - 74% 1,5 point pour 75 - 99% 2 points pour 100%	CP	CD	
331	Chantier	1. Préparation du terrain (déconstruction des bâtiments existants)	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier. Pour les sites de construction en phases 4-5 N/A, critère non pris en compte	CP	CD	
		2. Polluants dans les bâtiments existants	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts		CP	CD	
		3. Protection de la qualité de l'air	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts			CD	
		4. Évacuation des eaux du chantier	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts			CD	
		5. Protection du sol	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts			CD	
333	Optimisation de l'exploitation	1. Mise en service avec régulation	5.3.1 Énergie, protection du climat, construction durable et gestion (bâtiment)	2,0 points, sachant que tout Site 2000 watts remplit les critères		CD	
		2. Optimisation énergétique de l'exploitation	5.3.1 Énergie, protection du climat, construction durable et gestion (bâtiment), aspect A	0,0 point en dessous de 30% 1,0 point entre 30 - 59% 2,0 points dès 60%			R
		3. Monitoring énergétique (mise en œuvre du concept de mesure)	1.3.1 Monitoring de la consommation d'énergie par l'exploitation	1,0 point pour 50 - 74% 1,5 point pour 75 - 99% 2,0 points pour 100%		CD	R
335	Mesures de gestion de la mobilité	1. Nombre de places de stationnement pour voitures de tourisme	6.1.1 Places de stationnement pour véhicules motorisés (aspect 1)	Évaluation selon les critères SNBS-quartier, les justificatifs peuvent être repris	CP	CD	
		2. Offre de places de stationnement pour vélos	6.2.1 Places de stationnement pour vélos	1,0 point dès 33% 2,0 points dès 66%	CP	CD	
		3. Mesures de gestion de la mobilité pour réduire les TIM	6.3.2 Offre de mobilité combinée 6.1.2 Utilisation et gestion des places de parking	Évaluation selon les critères SNBS-quartier, les justificatifs peuvent être repris	CP	CD	R
336	Mobilité électrique	1. Infrastructure de recharge pour les TIM	Smart Sites mobilité électrique	Dès la phase 32, N/A, dans ce cas, le critère n'est pas pris en compte, si le quartier comporte des sites de construction dans des phases antérieures: évaluation selon les critères SNBS-Quartier	CP	CD	
		2. Infrastructure de recharge bidirectionnelle	Smart Sites mobilité électrique		CP	CD	
		3. Mobilité électrique dans le domaine du trafic individuel lent	Smart Sites mobilité électrique		CP	CD	

CP: certification préliminaire / CD: certification définitive / R: renouvellement

30 critères SNBS-Quartier		80 grandeurs mesurées SNBS-Quartier	Interface Site 2000 watts	Évaluation	Procédure de justification		
337	Utilisation de l'économie circulaire	1. Systèmes de tri des déchets	4.3.1 Gestion des déchets (dont monitoring de l'exploitation)	Critère 4.3.1 1,0 point < 15% 2,0 points 15 - 34% 3,0 points 35 - 49% 4,0 points 50 - 64% 5,0 points 65 - 84% 6,0 points dès 85%	CP	CD	
		2. Possibilités d'accès			CP	CD	R
		3. Offres de recyclage et d'élimination			CP	CD	
341	Biodiversité	1. Mise en réseau, promotion et protection de la flore et de la faune	3.3.3 Habitats naturels et diversité des espèces (adaptation au changement climatique)	Critère 3.3.3 1,0 point < 15% 2,0 points 15 - 34% 3,0 points 35 - 49% 4,0 points 50 - 64% 5,0 points 65 - 84% 6,0 points dès 85%	CP	CD	
		2. Habitats naturels et diversités des espèces			CP	CD	
		3. Présence d'arbustes et d'arbres			CP	CD	
		4. Suppression des barrières et obstacles			CP	CD	
342	Eau	1. Évaporation, infiltration et rétention	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier. Pour les sites de construction à partir de la phase 32, N/A, 3,0 points sont attribués	CP	CD	
		2. Biocides	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier. Pour les projets à partir de la phase 4, N/A, 1,0 point est attribué.	CP	CD	
		3. Éléments de construction contenant des métaux lourds et exposés aux intempéries	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier. Pour les projets à partir de la phase 4, N/A, 1,0 point est attribué.	CP	CD	
		4. Utilisation de l'eau de pluie	4.2.1 Utilisation efficace de l'eau	1,0 point dès 50%	CP	CD	
343	Utilisation mesurée du sol	1. Tissu urbain	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP		
		2. Zonage et constructions existantes	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP		
		3. Développement à l'intérieur des agglomérations	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier	CP		

Tableau 1: notation SNBS-Quartier pour le certificat-passerelle des Sites 2000 watts

CP: certification préliminaire / CD: certification définitive / R: renouvellement

2.5. Explication des critères pour la construction et l'exploitation

Les exigences nécessitant des justificatifs quantitatifs pour les Sites 2000 watts jouent un rôle central dans les deux systèmes de certification. Les exigences en matière d'énergie grise et d'exploitation du bâtiment étant élevées pour les Sites 2000 watts, on peut également s'attendre à une bonne évaluation avec la nouvelle méthode SNBS-Quartier. Toutefois, les résultats ne sont pas transposables sur une base totalement équivalente. Il existe des différences significatives, comme la prise en compte de l'électricité certifiée.

Critère 311/321 émissions de gaz à effet de serre et besoins énergétiques de la construction

Les bâtiments déjà construits obtiennent automatiquement la note de 5,0. Pour les nouvelles constructions, le calcul se fait selon les critères SNBS-Quartier. Un renouvellement de la certification n'est pas nécessaire.

La présentation de justificatifs correspondant aux critères SNBS-Quartier donne lieu à une note plus élevée, pour autant que les exigences pertinentes soient remplies.

GM1: justification à l'aide des résultats des calculs détaillés. Les valeurs limites analogues à Minergie-ECO requises peuvent être facilement identifiées via les logiciels habituellement utilisés (p. ex. Enerweb 380/1 ECO, GREG, Lesosai, Thermo) pour le calcul concernant la construction.

GM2: il faut réaliser un nouveau calcul, mais la marche à suivre est claire. Il faut simplement connaître la date de construction des bâtiments démantelés ainsi que leur surface de référence énergétique (SRE). 0,5 point peut être attribué.

312/322 émissions de gaz à effet de serre et besoins énergétiques de la construction

Le besoin énergétique total de l'exploitation d'un SNBS-Quartier suppose une évaluation complexe englobant plusieurs facteurs; il ne correspond à aucune prescription qualitative ou quantitative selon les critères du Site 2000 watts.

Les bâtiments déjà construits obtiennent automatiquement la note de 4,5. Pour les bâtiments à construire, le calcul se fait selon les critères SNBS-Quartier. Si les bâtiments existants sont conformes au label Minergie (même sans certificat, exigence valable au moment de la construction), ils reçoivent la note de 5, ou 5,5 s'il s'agit de Minergie-P ou Minergie-A.

Pour les bâtiments à construire, les valeurs peuvent être reprises directement du CECB (pour les modernisations) et de la demande de certification Minergie (cf. critère 312 «Émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation» de SNBS-Quartier).

Si un Site 2000 watts remplit l'exigence complémentaire de la voie SIA vers l'efficacité énergétique 2040 à l'aide d'électricité certifiée naturemade, et qu'il n'est pas tenu de respecter les valeurs limites SNBS-Quartier, il convient de prendre contact avec l'organisme de certification pour déterminer la suite de la procédure.

Une mise à jour n'est pas nécessaire pour le renouvellement, le respect des objectifs de la phase 6 est assuré via le critère 333 «optimisation de l'exploitation», grandeur mesurée 2 «optimisation énergétique de l'exploitation». Celle-ci est évaluée selon les critères SNBS-Quartier.

Pour les nouvelles constructions, les valeurs caractéristiques de la consommation d'énergie par l'exploitation sont évaluées comme suit:

Valeur caractéristique	Application
Facteur Minergie en kWh/m ²	Minergie/-A/-P
Besoin de chaleur en kWh/m ²	MoPEC 2008/14, Minergie/-A/-P
Volume minimal de la production propre d'électricité selon les critères MoPEC 2014	MoPEC 2014
Volume minimal de la production propre d'électricité selon les critères Minergie	Minergie/-A/-P
Part maximale d'énergie fossile selon les critères Minergie	MoPEC 2008/14, Minergie/-A/-P

Tableau 2: aperçu des valeurs caractéristiques de la consommation d'énergie par l'exploitation

GM 2: le label SNBS-Quartier exige que l'électricité utilisée provienne de sources renouvelables. Cette exigence est facile à respecter, y compris dans la phase d'exploitation; elle est donc évaluée selon les critères SNBS-Quartier. Le justificatif n'est demandé que lors de la CD, puis confirmé lors du R.

3. Procédure pour les sites en exploitation

Pour les Sites 2000 watts ayant été certifiés en exploitation, la procédure «certification définitive» peut être appliquée en tant que certificat-passerelle (conformément au chapitre 2.4).

Les quelques critères qui ne seront évalués que lors de la CP doivent faire l'objet de justificatifs issus de la certification Site 2000 watts «développement» ou être évalués selon les critères SNBS-Quartier.

Critères		Grandeurs mesurées	Interface Site 2000 watts	Évaluation
111	Objectifs et cahiers des charges	1. Convention d'objectifs	1.2.1 Principes directeurs et cahier des charges ou manuel de gestion pour l'organisation et l'élaboration du contrat	1,0 point dès 25% 2,0 points entre 26 - 49% 3,0 points dès 50%
		2. Cahiers des charges	1.2.3 Transfert du caractère contraignant	2,0 points entre 30 - 54% 3,0 points dès 55%
343	Utilisation mesurée du sol	1. Tissu urbain	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier
		2. Zonage et constructions existantes	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier
		3. Développement à l'intérieur des agglomérations	Pas d'exigence concernant le label Site 2000 watts	Évaluation selon les critères SNBS-quartier

Tableau 3: certificat-passerelle pour les Sites 2000 watts en exploitation certifiés

3.1. Procédure pour les Sites 2000 watts en exploitation recertifiés

Peu de Sites 2000 watts en exploitation ont déjà renouvelé leur certification. Si ces sites ont besoin d'un certificat-passerelle, il convient de l'annoncer à l'organisme de certification. Dans ce cas, on examine la possibilité et la pertinence d'une simplification supplémentaire de la passerelle.

Étant donné que le label SNBS-Quartier n'exige qu'un seul renouvellement de la certification, on part du principe que la forme «en exploitation» ne doit être transposée que dans certains cas donnés. Il s'agit de la même logique que pour la procédure présentée au chapitre 3 pour les sites en exploitation: en principe, 11 critères du renouvellement de la certification SNBS-Quartier doivent être justifiés. La notation des critères supplémentaires peut être reprise des documents soumis lors des procédures de certification précédentes ou déterminée selon les exigences du label SNBS-Quartier.

3.2. Exigences du label Site 2000 watts non disponibles pour SNBS-Quartier

Les critères du certificat Site 2000 watts suivants ne sont pas repris dans le label SNBS-Quartier:

- 1.3.2 Monitoring mobilité
- 2.3 Rôle de modèle
- 3.2.1 Diversité des utilisateurs

Abréviations et définitions

CD	Certification définitive
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments (www.cecb.ch/)
CP	Certification préliminaire
GM	Grandeur mesurée
MoPEC	Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (https://www.endk.ch/fr/politique-energetique/mopec)
N/A	Non applicable
Naturemade	Label certifiant l'énergie issue de sources renouvelables (www.naturemade.ch/fr/)
Outil de gestion	Instrument de mise en œuvre du catalogue des critères pour les Sites 2000 watts
R	Renouvellement de la certification
SIA 2040	Cahier technique SIA 2040:2017 «La voie SIA vers l'efficacité énergétique»
SNBS	Standard Construction durable Suisse (Standard Nachhaltiges Bauen Schweiz)



Netzwerk Nachhaltiges Bauen Schweiz
Réseau Construction durable Suisse
Network Costruzione Sostenibile Svizzera
Sustainable Construction Network Switzerland

Pour tout savoir à notre sujet:

Réseau Construction durable Suisse NNBS
Fraumünsterstrasse 17 | case postale | 8024 Zurich
+41 43 466 55 86 | info@nnbs.ch | www.nnbs.ch

Certification SNBS-Quartier

Pour de plus amples informations concernant
la certification, veuillez vous référer au site
www.snbs-batiment.ch.

Avec le soutien de

